

Planification financière – Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous

La Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous de Planification financière, Gestion de patrimoine TD a changé. Voici une version mise à jour de la Déclaration. Veuillez prendre connaissance de ses modalités. Pour toute question sur la Déclaration ou les récents changements, communiquez avec votre planification financier.

Nous vous remercions d'avoir choisi Planification financière, Gestion de patrimoine TD comme fournisseur de services de gestion de patrimoine. Nous nous engageons à vous donner les conseils et recommandations sur les placements qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers.

La relation que vous établissez avec votre planificateur financier et votre compréhension de son rôle et des services que nous proposons sont la clé du succès.

Ce document peut faire l'objet de modifications. Si des modifications importantes y sont apportées, nous vous en informerons. Si vous avez des questions au sujet du contenu du présent document, n'hésitez pas à communiquer avec votre planificateur financier.



Notre relation d'affaires avec vous

Nos responsabilités

- Mener le processus exploratoire et remplir une demande d'ouverture de compte, également appelée formulaire « Connaissez votre client » (CVC), avec vous pour comprendre vos objectifs de placement et votre situation.
- Aider à bien définir vos objectifs financiers particuliers.
- Travailler avec vous afin 1) d'élaborer un plan personnalisé de placement et de gestion de patrimoine qui cadre avec vos priorités et 2) de fixer un calendrier pour suivre vos progrès vers l'atteinte de vos objectifs.
- Utiliser le large éventail de compétences offertes par la TD pour vous aider à atteindre les objectifs de votre plan de placement,

Ce que nous vous demandons de faire

Il est essentiel que vous participiez au processus exploratoire et à la rédaction de la demande d'ouverture de compte, ou le formulaire CVC. Vous nous aiderez ainsi à satisfaire à vos attentes, car les conseils que nous vous donnons reposent sur les renseignements que vous nous donnez. Avec des renseignements exacts, nous pouvons mieux personnaliser nos conseils en fonction de vos besoins et ainsi vous aider à atteindre vos objectifs de placement.

Pour ces raisons, vous devez :

- Fournir des renseignements exhaustifs et exacts dans la demande d'ouverture de compte et les documents justificatifs
- Nous informer sans tarder des changements importants à vos renseignements
- Nous informer rapidement de tout autre changement qui pourrait avoir un effet sur votre situation financière ou vos besoins et objectifs de placement

Services et produits proposés

Services

Votre planificateur financier vous remettra une analyse écrite en matière de planification financière avec des recommandations qui correspondent à vos besoins de placement. Le volet sur les stratégies de placement de votre plan peut vous proposer un ou plusieurs des types de comptes que nous offrons. Voici les comptes que nous offrons :

- Comptes à commission bénéficiant de services-conseils
- Comptes à honoraires bénéficiant de services-conseils
- Comptes gérés discrétionnaires (comptes gérés)

Produits de placement

Nous vous offrons la possibilité d'investir dans les produits suivants :

- Quasi-espèces comme les bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire
- Obligations d'État (fédérales et provinciales)
- Dépôts à terme et certificats de placement garanti (CPG)
- Fonds communs de placement, y compris les fonds négociés en bourse (FNB)
- Solutions gérées comme le Programme de gestion d'actifs TD
- Programme de gestion stratégique de portefeuille TD

Les planificateurs financiers de Planification financière, Gestion de patrimoine TD qui sont autorisés à vendre des produits d'assurance vie par l'intermédiaire de Services d'assurance TD Waterhouse Inc. peuvent vous offrir des produits d'assurance vie et d'assurance maladie.

Planification financière, Gestion de patrimoine TD vous conseille d'abord des produits et des services offerts par le Groupe Banque TD, comme les Fonds Mutuels TD, avant de vous proposer des produits et services offerts par des tiers. Même si votre planificateur financier peut conseiller des produits et services de tiers à l'occasion, il n'est pas obligé de le faire.

Votre planificateur financier peut vous expliquer ces produits, les risques qui y sont associés ainsi que leurs rendements éventuels, et déterminer la répartition qui vous convient. Vous trouverez des renseignements sur les placements dans la brochure *Coup d'œil sur les produits d'investissement*. Elle a été écrite par les Autorités

canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et est destinée aux investisseurs. Vous pouvez consulter cette brochure sur le site des ACVM au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca

Nouveaux produits et services

Au fur et à mesure que nous lançons des produits et services, vous pouvez vous renseigner sur eux en lisant l'information qui est jointe à votre relevé ou qui se trouve dans d'autres documents que nous vous faisons parvenir. De plus, vous pouvez en tout temps communiquer avec votre planificateur financier afin d'en savoir plus sur ces produits et services et de déterminer s'ils vous conviennent.

Type de compte et fonctionnement

Comptes à commission ou à honoraires bénéficiant de services-conseils

Les comptes bénéficiant de services-conseils peuvent être assortis de commissions ou d'honoraires. Pour ces deux types de comptes, il incombe à votre planificateur financier de vous faire des recommandations de placement qui vous conviennent. Ces recommandations seront fondées sur les renseignements que vous avez fournis dans le formulaire CVC. Vous pouvez vous baser sur elles pour déterminer les opérations à effectuer dans votre compte bénéficiant de services-conseils. Vous ou votre représentant autorisé devez approuver chaque opération dans ce compte avant son exécution.

Comptes gérés

Les comptes gérés font partie d'un programme de répartition d'actifs dans des fonds communs de placement à gestion active appelé Programme de gestion stratégique de portefeuille TD. Ce programme propose différents portefeuilles à gestion discrétionnaire selon vos objectifs de placement et votre tolérance au risque et investit uniquement dans les Fonds Mutuels TD. Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) détermine la répartition des actifs dans chaque portefeuille en fonction de l'objectif de placement de celui-ci et des perspectives à long terme des différentes catégories d'actif. GPTD peut effectuer des rajustements tactiques pour tenir compte des perspectives à court terme des marchés financiers.

Votre planificateur financier doit vous recommander un portefeuille approprié au sein du Programme de gestion stratégique de portefeuille TD. Les recommandations seront fondées sur les renseignements que vous avez indiqués dans le formulaire CVC. Vous pourrez ensuite sélectionner un portefeuille au sein du Programme de gestion stratégique de portefeuille TD à partir de la recommandation qui vous a été faite. Vous ou votre représentant autorisé devez faire ce choix par écrit.

Calcul des frais

Les frais que vous paierez, directement ou indirectement, varieront en fonction du type de compte que vous choisissez, que ce soit un compte à commission ou un compte à honoraires.

Comptes à commission

Avec un compte à commission, les frais que vous payez ne sont pas établis en fonction de la valeur des actifs dans le compte. Nous recevons plutôt une rémunération à même les commissions pour les opérations que vous faites ou, indirectement, à même les commissions de suivi sur les titres détenus dans votre compte. La manière dont nous recevons ces frais est décrite en détail ci-dessous.

Titres de créance

À l'achat ou à la vente de titres de créance dans votre compte, la rémunération de Planification financière, Gestion de patrimoine TD est ajoutée au prix que vous payez (pour un achat) ou déduite du montant que vous recevez (pour une vente). La somme ajoutée ou déduite s'appelle un différentiel. L'avis d'exécution que vous recevrez indiquera le différentiel reçu par Planification financière, Gestion de patrimoine TD.

Fonds communs de placement

Les gestionnaires de fonds communs de placement reçoivent habituellement des frais de gestion correspondant à un pourcentage de l'actif net du fonds. Ils nous versent une partie de ces frais, appelés commissions de suivi, en contrepartie des services continus que nous vous offrons. À titre d'exemple, si vous avez investi 10 000 \$ dans un fonds et que la commission de suivi est de 0,50%, nous recevrons 50 \$ par année.

Dans certaines situations, d'autres frais sur les opérations dans des fonds communs de placement, comme des frais de rachat anticipé ou de substitution, peuvent vous être facturés. Étant donné que les frais applicables aux fonds communs de placement varient selon le gestionnaire de fonds et le type de produit, nous vous conseillons de communiquer avec votre planificateur financier pour comprendre les frais associés à une opération donnée. Vous pouvez également consulter le document *Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service de Planification financière, Gestion de patrimoine TD*.

Comptes à honoraires

Les comptes à honoraires peuvent être assortis de services-conseils (vous prenez les décisions de placement en fonction de nos recommandations) ou de services de gestion discrétionnaire dans le cadre desquels nous prenons les décisions de placement en votre nom.

Les frais des comptes à honoraires sont calculés selon un pourcentage de l'actif détenu dans ces comptes. Ces frais sont imputés à votre compte à honoraires.

Comptes à honoraires bénéficiant de services-conseils

Les frais associés aux comptes à honoraires bénéficiant de services-conseils et la méthode de paiement de ces frais sont décrits dans la *Mise à jour de compte – Annexe sur la conversion d'un compte en compte à honoraires de Planification financière, Gestion de patrimoine TD* (« l'Annexe »). Ces comptes sont conçus pour détenir des fonds communs de placement qui ne versent pas de commissions de suivi. Si des titres de fonds communs de placement versant des commissions de suivi sont détenus dans ces comptes, nous excluons la valeur de ces titres au moment de déterminer le total de l'actif du compte aux fins du calcul des frais. Autrement dit, vous ne nous paierez pas directement de frais sur les titres des fonds communs de placement versant des commissions de suivi et ils ne seront pas pris en compte au moment de déterminer le palier de frais applicable au calcul des frais de votre compte.

Comptes gérés

L'*Annexe à la demande de portefeuille géré de Planification financière, Gestion de patrimoine TD* (« l'Annexe ») indique 1) les frais que vous nous payez en contrepartie de nos services de gestion de placement associés à votre compte géré et 2) la méthode de paiement de ces frais. Les comptes gérés actuellement offerts par Planification financière, Gestion de patrimoine TD font partie du Programme de gestion stratégique de portefeuille TD, un programme de répartition d'actifs dans des fonds communs de placement à gestion active qui investit uniquement dans les Fonds Mutuels TD. Nous ne touchons pas de commissions de suivi pour les titres de fonds communs de placement dans lesquels vous investissez.

Autres frais et honoraires

Planification financière, Gestion de patrimoine TD peut également exiger d'autres frais pour la tenue de votre compte et la détention de titres dans ce dernier. Pour en savoir plus sur ces frais et honoraires, consultez le document *Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service de Planification financière, Gestion de patrimoine TD*.

Évaluation de la convenance de votre portefeuille

Nous évaluerons la convenance des placements détenus dans vos comptes à différents moments afin de nous assurer qu'ils cadrent

avec vos objectifs et votre tolérance au risque. Les facteurs de convenance sont basés sur plusieurs critères.

1. Votre situation financière actuelle : Nous passerons en revue votre actif (liquidités, immobilisations) et votre passif (dettes, prêt hypothécaire) et les sources et le montant de votre revenu. Nous tiendrons compte de la taille de chaque opération par rapport à la valeur globale de votre actif net (l'actif moins le passif).
2. Vos connaissances actuelles en placement : Vous pouvez être ou nous comprenons que vous êtes un investisseur débutant, un investisseur qui possède certaines connaissances sur les produits financiers ou un investisseur qui comprend les produits financiers complexes.
3. Vos objectifs de placement actuels : Nous structurerons votre portefeuille en fonction de vos objectifs financiers pour vous aider à atteindre vos objectifs de placement, qui peuvent comprendre la protection de votre capital, la production d'un revenu ou la croissance de votre capital au moyen de vos actifs.
4. Votre horizon de placement : C'est la période où vous prévoyez conserver la majorité de vos actifs investis. Elle déterminera votre stratégie de placement et les catégories d'actif qui vous conviennent. Il est important de tenir compte du moment où vous pourriez avoir besoin d'une tranche importante de votre capital.
5. Votre tolérance au risque : Peu importe le placement, il existe un risque de perte de capital. Certains placements comportent plus de risque que d'autres. Deux facteurs importants ont un impact sur votre tolérance au risque :
 - votre capacité financière à tolérer la volatilité de la valeur de votre portefeuille
 - votre capacité à tolérer la volatilité de votre taux de rendement

Ces deux facteurs sont considérés au moment de déterminer votre tolérance globale au risque.

6. Composition du portefeuille de placement et niveau de risque : La composition des placements dans votre compte aura des conséquences sur le risque de placement global de votre compte.

Nous vous remettons une copie du formulaire CVC à l'ouverture du compte et chaque fois que des changements importants y seront apportés.

Comptes bénéficiant de services-conseils

Avant que votre planificateur financier ne vous fasse des recommandations à l'égard de votre compte ou ne donne suite à vos ordres de négociation, il déterminera si le placement vous convient selon les renseignements dans le formulaire CVC. Il est important de vous assurer que les renseignements sont à jour et exacts, car nous pourrions ainsi mieux évaluer la convenance d'un placement dans votre compte.

Comptes gérés

Comme nous l'avons décrit plus haut, les comptes gérés s'inscrivent dans le Programme de gestion stratégique de portefeuille TD. Ce programme propose différents portefeuilles à gestion discrétionnaire selon vos objectifs de placement et votre tolérance au risque. Votre planificateur financier vous recommandera un portefeuille approprié au sein de ce Programme en tenant compte des renseignements dans le formulaire CVC. À partir de sa recommandation, vous informerez Planification financière, Gestion de patrimoine TD du portefeuille dans lequel vous souhaitez investir. Avec vous, votre planificateur financier passera périodiquement en revue les renseignements dans le formulaire CVC (au moins une fois l'an) afin de déterminer si le portefeuille que vous avez choisi vous convient toujours. Si votre situation change, vous devez communiquer avec votre planificateur financier pour mettre à jour les renseignements dans le formulaire CVC et revoir la convenance de ce portefeuille.

Fréquence de l'examen de la convenance

Nous évaluerons si vos placements conviennent dans votre compte au moyen des six facteurs énumérés ci-dessus dans les conditions suivantes :

1. Quand nous recevons chacun de vos ordres.
2. Quand nous recommandons l'achat, la vente, l'échange ou la conservation d'un titre ou d'un mandat.
3. Quand vous déposez ou transférez des titres « en nature » dans votre compte.
4. Quand vous nous informez d'un changement important dans votre situation personnelle ou financière, dans vos objectifs de placement ou dans votre tolérance au risque. Nous mettrons alors à jour les renseignements dans le formulaire CVC et nous vous demanderons de confirmer notre compréhension des changements en signant un formulaire de mise à jour du formulaire CVC ou une demande d'ouverture de compte mise à jour.
5. Si votre planificateur financier change.

Étant donné que la plupart des clients investissent à long terme, nous n'analyserons pas automatiquement la convenance des placements dans votre ou vos comptes en cas de fluctuation du marché. Votre planificateur financier sera heureux de discuter avec vous de l'impact des fluctuations du marché sur votre portefeuille à votre demande. N'hésitez pas à communiquer avec votre planificateur financier si vous avez des questions ou des préoccupations, surtout si vous prévoyez ce qui suit :

- Conversion en espèces de vos actifs investis dans un avenir proche
- Événements importants dans votre vie (par exemple, un achat important comme une maison)
- Changement de date de votre retraite
- Modification importante des renseignements du formulaire CVC

Nos communications avec vous

Avis d'exécution (ne s'applique pas aux comptes gérés ni aux achats de parts de fonds communs de placement au moyen d'un plan d'investissement systématique autres que les achats initiaux)

Lorsque vous achetez ou vendez des titres, nous vous enverrons, par voie électronique ou par la poste, selon votre choix, un avis le jour ouvrable suivant l'exécution.

L'avis comprendra des renseignements sur l'opération, notamment :

- Nom du titre, marché et dates
- Montant payé en cas d'achat ou reçu en cas de vente
- Montant payé à titre de commission, différentiel ou frais applicables

Relevés de compte

Voici ce que vous recevrez :

- Relevé mensuel si des opérations sont effectuées dans votre compte (sauf les versements d'intérêts et de dividendes) au cours du mois précédent, ou sur demande
- Relevé trimestriel, qu'il y ait eu ou non des opérations dans votre compte

Pour la période de référence visée, le relevé renfermera, notamment, les renseignements suivants :

- Votre nom, votre adresse, le type et le numéro de votre compte
- Nom, adresse et numéro de téléphone du planificateur financier et de la succursale de domiciliation du compte
- Valeur comptable et valeur marchande de tous les titres détenus dans le compte
- Opérations effectuées dans le compte au cours de la période de référence
- Rendement du compte et taux de rendement personnels depuis l'ouverture du compte ou depuis le 1er janvier 2012 et pour les périodes de 1, 3, 5 et 10 ans, selon le cas

Rapport annuel sur les frais et les autres formes de rémunération

Chaque année, vous recevrez un rapport pour la période de douze mois terminée le 31 décembre. Ce rapport comprend ce qui suit :

- Frais de tenue du compte

- Montant des commissions de suivi que nous recevons pour les titres détenus dans votre compte
- Toute rémunération autre qu'une commission de suivi que nous recevons d'un émetteur de titres, d'un autre courtier ou d'un autre conseiller

Indices de référence des placements

En règle générale, les indices de référence des placements donnent une mesure globale du rendement réalisé par des catégories d'actif précises au cours d'une période donnée. Un indice de référence peut servir d'étalon pour déterminer le rendement d'un titre ou d'un portefeuille de placement. Habituellement, on utilise comme référence un indice boursier ou un indice obligataire. Parmi les indices de référence les plus couramment utilisés figurent l'indice composé S&P/TSX, l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada et l'indice S&P 500.

Risques de placement

Les placements dans des titres comportent des risques. Le risque est souvent mesuré par l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un titre.

Plus les fluctuations sont fréquentes et importantes, plus la volatilité est importante. Chaque investisseur a un niveau différent de tolérance au risque. Certains investisseurs sont nettement plus prudents que d'autres dans leurs choix de placement. Il est possible de réduire le risque en diversifiant les placements entre trois grandes catégories d'actif : instruments du marché monétaire pour la sécurité, obligations pour le revenu et actions pour la croissance. Vous trouverez ci-dessous les types de risques de placement les plus courants, mais non les seuls.

- Un émetteur de titres à revenu fixe peut être dans l'impossibilité de verser les intérêts ou de rembourser le placement initial.
- Une concentration élevée d'éléments d'actif dans un seul émetteur ou un petit nombre d'émetteurs peut réduire la diversification et la liquidité d'un portefeuille et augmenter sa volatilité.
- La fluctuation des marchés boursiers a un impact sur les actions, et la valeur de celles de certaines entreprises ou d'entreprises d'un secteur donné peut fluctuer différemment du marché boursier en raison de la modification des perspectives pour ces entreprises ou ce secteur d'activité.
- Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature même du placement, des modalités de règlement, d'un manque d'acheteurs ou pour d'autres motifs. De façon générale, le prix des placements moins liquides a tendance à varier davantage, et ces placements peuvent entraîner des pertes ou des coûts additionnels pour l'investisseur.
- La valeur des titres en devises étrangères variera en fonction de la fluctuation des taux de change ou des contrôles sur certaines de ces devises.
- La valeur d'un portefeuille qui investit dans des obligations, des prêts hypothécaires et d'autres titres qui produisent un revenu est principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt.
- Les placements dans des titres étrangers comportent des risques additionnels, en raison des différentes exigences réglementaires et normes de divulgation de l'information, de la quantité et de la fiabilité des renseignements accessibles au grand public ainsi que du volume et de la liquidité de certains marchés boursiers et obligataires étrangers.

Nous ne décrivons pas ici tous les risques et autres aspects importants associés aux placements dans des titres et à l'utilisation de dérivés dans un portefeuille. Il importe que vous teniez compte de votre niveau de tolérance au risque ainsi que du degré de risque qui convient à votre situation financière et à vos objectifs financiers.

Conflits d'intérêts

Nous avons adopté des politiques et des procédures qui nous aident à repérer et à éliminer les conflits d'intérêts auxquels nous pouvons être exposés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos politiques en matière de conflits d'intérêts, veuillez consulter la rubrique **Énoncé de politiques** dans les *Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.* qui vous ont été remises à l'ouverture du compte. Étant donné que l'**Énoncé de politiques** peut faire l'objet de mises à jour périodiques, nous serons heureux de vous remettre un exemplaire à jour sur demande.

Autres renseignements utiles

Processus de résolution des problèmes des clients

Nous avons hâte de vous servir. Notre politique est d'établir des communications franches en vue de bâtir et de maintenir de solides relations entre vous et votre planificateur financier. Cependant, des malentendus et des erreurs peuvent survenir. Si vous désirez formuler une plainte, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous pouvez consulter la rubrique **Processus de résolution des problèmes des clients** dans les *Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.* qui vous ont été remises à l'ouverture du compte.

Liste de documents

Nous vous remettons un exemplaire des documents suivants :

1. Copie de la nouvelle demande d'ouverture de compte comprenant les renseignements dans le formulaire CVC
2. Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc., y compris l'Énoncé de politiques
3. Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous (ce document)
4. Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service de Planification financière, Gestion de patrimoine TD
5. Brochure du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)
6. Guide de l'investisseur sur le dépôt d'une plainte
7. Brochure « Comment l'OCRCVM protège les investisseurs »



Planification financière, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et du Programme de gestion stratégique de portefeuille TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés. Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Services d'assurance, Gestion de patrimoine TD désigne les Services d'assurance TD Waterhouse Inc., membre du Groupe Banque TD. Tous les produits et services d'assurance sont offerts par l'entremise des conseillers d'assurance vie autorisés des Services d'assurance TD Waterhouse Inc. Le Groupe Banque TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées, qui offrent des produits et services de dépôt, de placement, de prêt, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance ou autre. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.